

DOSSIER D'INSCRIPTION

*A retourner avant le 28 février 2018, en mairie de Saint-Jean-de-Losne,
accompagné du règlement à l'ordre du Trésor Public.*

Votre organisme

Raison sociale :

Activité principale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél.

Email :

Site internet :

Contacts

Responsable de l'entreprise :

Personne à contacter

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Règlement pour les exposants professionnels

- 150 € par chèque à l'ordre du Trésor Public
 150 € par virement : IBAN : FR03 3000 1001 83F2 1900 0000 015
BIC : BDFEFRPPCCT

Règlement pour les exposants de la gastronomie

- 100 € par chèque à l'ordre du Trésor Public
 100 € par virement : IBAN : FR03 3000 1001 83F2 1900 0000 015
BIC : BDFEFRPPCCT

Veillez nous transmettre votre logo au format numérisé ainsi qu'un descriptif de votre activité pour figurer sur le site internet du Salon Fluvial.

Date, Cachet et signature

EMPLACEMENT

Taille de l'emplacement souhaité :

Avez-vous besoin :

- d'un véhicule sur votre emplacement : Oui Non
- d'une connexion électrique : Oui Non
- d'un branchement eau : Oui Non

Exposez-vous des bateaux ? Oui Non

Si oui : à terre à flot

Combien :

Dimension totale :

INFORMATIONS PRATIQUES

Organisateur	Communauté de Communes «Rives de Saône» en collaboration avec la ville de Saint-Jean-de-Losne
Lieu	Saint-Jean-de-Losne – Gare d'Eau - Quai du Canal Coordonnées GPS : latitude : 47.1 Longitude : 5.25
Accueil des exposants	Samedi 21 avril 9h café de bienvenue au stand organisateur Samedi 21 avril 19h30 Soirée des professionnels
Montage des stands	Vendredi 20 avril à partir de 16h00 Samedi 21 avril à partir de 7h00
Démontage des stands	Dimanche 22 avril : impérativement le dimanche soir à partir de 18h
Dates et heures d'ouverture au public	Samedi 21 avril : 10h00-19h00 Dimanche 22 avril : 10h00-18h00
Assurance	Prendre connaissance du règlement du Salon page 4.
Contact	Mairie de Saint-Jean-de-Losne 2 rue de la Liberté-BP 110- 21170 Saint-Jean-de-Losne Tel 0380481919 – Mail lesalonfluvial@gmail.com

REGLEMENT DU SALON FLUVIAL

ADMISSION AU SALON FLUVIAL

1. Le dossier d'inscription doit être retourné complet avec le règlement dans les délais prévus. En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être demandé.
2. La personne physique ou morale, qui souhaite louer un stand doit prendre connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve. Elle doit certifier sur l'honneur bénéficier d'une assurance Responsabilité civile.

ASSURANCE

1. L'organisateur est assuré en Responsabilité Civile. Il ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner au tiers. La Communauté de communes «Rives de Saône» décline toute responsabilité concernant les dommages et préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (retard, sinistre, vol ou destruction de matériel d'exposition...)
2. La Communauté de communes «Rives de Saône» décline toute responsabilité en cas de vol, disparition ou destruction de matériel appartenant aux exposants. Chaque exposant doit être assuré contre le vol et les dommages.
3. Veuillez joindre obligatoirement **une attestation d'assurance**.

PLAN ET STATIONNEMENT

1. La Communauté de communes « Rives de Saône » et la ville de Saint-Jean-de-Losne établissent le plan du Salon Fluvial et effectuent la répartition des stands en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants (page 3) et du plan de sécurité.

SECURITE

1. La décoration des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité exclusive en respectant les normes de sécurité en vigueur. Ils doivent être en possession de tous les documents ou certificats nécessaires
2. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins et le passage des secours.
3. Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics.

INSTALLATION ET DEMONTAGE

1. L'installation se fera soit le vendredi 20 avril à partir de 16h00 ou le samedi 21 avril entre 7h00 et 10h00.
2. Le démontage se fera le dimanche 22 avril à partir de 18h.
3. Les exposants devront laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés.
4. **Vous pouvez louer directement un chapiteau auprès de la société :**
SARL SCENE PLUS 2 IMPASSE Jean François Crassin 21600 LONGVIC Tél : 03.80.79.18.85
Email : contact@sceneplus.fr

Bon pour accord le
(Cachet et signature)